

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Formation et Examen

Catégorie de personnel : « Encadrant »

- Objectifs :**
- Connaître la réglementation DT-DICT et son Guide Technique.
 - Acquérir les connaissances des règles à respecter lors des interventions à proximité des réseaux.
 - Se présenter à l'examen par QCM en vue de l'obtention de « l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux ».
- Public concerné :** Personnel intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargé d'encadrer des chantiers de travaux (*Chef de chantier, Conducteur de travaux, Technicien chargé de travaux*).
- Prérequis :** Savoir lire, écrire et parler le français (*formation adaptée possible sous condition*).
Connaissances de base en gestion de travaux.
- Durée :** 1 jour en continu (7 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur des exposés théoriques, l'expérience des participants et l'apprentissage des documents.
Cette formation est réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine.
- Évaluation des acquis :** Évaluation sur les aspects théoriques et / ou pratiques vue en session.
- Outils pédagogiques :** Salle de cours équipée de vidéoprojecteur, écran.
Équipements de présentation, documents Vidéo.
- Dotation du stagiaire :** Documents nécessaires **voir la liste détaillée au verso**.
- Accessibilité :** En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
- Documents de fin de formation :** Attestation de formation et en cas de réussite à l'examen, une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux .
- Lieu :** CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63)
ou tout autre lieu sur demande et sous condition.

Le contenu ci-après peut être personnalisé à vos besoins dans le cadre d'une session intra entreprise.

FORMAPELEC – Département PREZTANCE
est reconnu comme Centre d'Examen par le MEEM.



DT.FOR.004 202402 – Page 1 / 2

CONTENU DU STAGE

1 – Présentation de la réforme

- Cadre du Code de l'Environnement.
- Contexte accidentogène et Grenelle 2.

2 – Le Guide technique

- Pourquoi un Guide ?
- Définitions et Glossaire.
- Typologies des réseaux concernés.

3 – Guichet Unique

- Consultation.
- Fonctionnement général.

4 – Moyens et Ressources

- Textes officiels, Arrêtés et Décrets.
- Définition du Responsable de Projet.
- Documents CERFA.
- Norme AFNOR S 70-003.

5 – Environnement du chantier

- Rappels des notions basiques du Code des Marchés Publics.
- Rôle du Maître d'Ouvrage.
- Éléments fournis au D.C.E. (*DT et Investigations Complémentaires*).
- Cas des « travaux urgents ».
- Rappel juridique et sanctions éventuelles.

6 – La D.I.C.T.

- Comment la rédiger ?
- Prestataires de services.
- Réponses des Concessionnaires.
- Traitement des éléments de réponses.
- Typologie des 8 catégories de réseaux.
- DT / DICT conjoints.

7 – Les Investigations Complémentaires « à charge de l'entreprise »

- Situation des Marchés pluriannuels ou à Bons de Commande.
- Traitement des Branchements « sensibles ».
- Classes de précision.

8 – Marquage et piquetage

- Moyens de sauvegarde.
- Techniques de détection.
- Fuseaux réglementaires pour les réseaux.
- Fuseaux de précision de la technique employée.

9 – La phase Chantier

- Relationnel Responsable de Projet et Exploitants.
- Constat d'endommagement.
- Techniques particulières (*fonçage, forage, aspiration, tubage*).
- Cas particuliers des ouvrages électriques et gaz.
- Pose de réseaux neufs (*largeurs et espacements réglementaires*) et techniques de remblaiement/compactage.
- Préconisations SETRA et norme NF P 98-332, XP P 98-333.

10 – Questionnaire Q.C.M. (1 heure)

Questionnaire préalable à délivrance de l'autorisation par l'employeur

Conditions : Voir Article 2 de l'Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à l'AIPR.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UN CENTRE FORMAPELEC :

- **Document à fournir pour l'inscription :**
 - Un bulletin d'inscription.
- **Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :**
 - Une pièce d'identité en cours de validité (*carte nationale d'identité, permis de conduire*) que le candidat devra **obligatoirement** présenter avant l'examen.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UNE ENTREPRISE :

- **Document à fournir pour l'inscription :**
 - Un bulletin d'inscription.
 - Le protocole d'organisation des examens AIPR **en entreprise** par le Département PREZTANCE de FORMAPELEC.
- **Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :**
 - Une pièce d'identité en cours de validité (*carte nationale d'identité, permis de conduire*) que le candidat devra **obligatoirement** présenter avant l'examen.